

CASTELCULIER
COMPTE-RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016

14 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, MM CAZé, BONNET, Mme BATTISTUZZI,
M. LARROUMET, Mmes DELPECH, BEDIN, MM DAVIGHI, BRULé,
MILHOUD, Mmes PRADAL, CASTAGNé, M. SABATINO
Mme JUTTAUD pouvoir donné à Mme BATTISTUZZI
M. LECLERCQ pouvoir donné à M. BONNET
Mme GUTIERREZ pouvoir donné à Mme CASTAGNé
Mme CAVAL pouvoir donné à M. SABATINO

1 ABSENT : M. DOULUT, excusé

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du C.M. du 11 juillet 2016, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.

61 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – SITE TOURISTIQUE VILLASCOPIA

Monsieur le Maire fait part au Conseil que, pour le renouvellement de la délégation de service public pour le site touristique Villascopia, nous avons été accompagnés par Emotio tourisme. Cette société, par le biais de Monsieur PERROY, a fait un diagnostic du site, nous a donné un regard extérieur et a émis des préconisations pour améliorer sa gestion. Dans ce diagnostic, il a été notamment mentionné que le site est bien implanté, qu'il a une finalité plutôt culturelle que touristique ou événementielle, que le film de la scénovision est ancien et figé, que l'infrastructure est bien entretenue et que nous y sommes bien accueillis.

Ainsi, force est de constater que nous devons faire évoluer ce site, attirer des populations plus jeunes, dynamiques, rendre le site plus ludique. Initialement, lors de la construction du site Villascopia, il avait été estimé qu'il y aurait 20 000 visiteurs par an, ce qui semble non atteignable aujourd'hui, mais une augmentation de la fréquentation est envisageable si des événements ponctuels sont développés (cinéma en plein air ou à l'intérieur, organisation de séminaires...) pour arriver à environ 5000 à 6000 visiteurs par an.

C'est pourquoi, au vu de ce diagnostic, le nouveau cahier des charges de la délégation de service public intègre ces nouvelles pistes de dynamisation du site, ainsi que l'accompagnement de Monsieur PERROY tout au long de cette future DSP. Sa mission de conseil, autant pour le diagnostic précité, que pour le suivi de la DSP est prise en charge financièrement par l'Agglomération d'Agen, à 70 %, car le site de Villascopia est identifié comme un site majeur au niveau de l'AA. Tout cela devrait donc permettre une meilleure fréquentation du site, d'apporter une nouvelle dynamique et améliorer les finances du site touristique.

A l'unanimité, le C.M. est favorable sur le principe de relancer une Délégation de Service Public de 4 ans lorsque le contrat actuel arrivera à échéance, soit le 31.12.2016, afin que l'exploitation du site touristique Villascopia soit maintenue.

Pour ce faire, il convient d'approuver l'avis d'appel public à la concurrence, d'autoriser sa publication dans un journal d'annonces légales et d'autoriser le maire à accomplir et à signer tout document afférent à ce dossier.

.../...

62- AUTORISATION D'ACQUISITION DE LA MAISON DE MME ITIER CAROLINE

Le C.M., à l'unanimité, approuve l'acquisition de la propriété immobilière sise 19 Av. Jean Monnet appartenant à Mme ITIER Caroline qui jouxte la mairie, au prix de 150 000 € pour répondre à des besoins futurs, mais dans l'immédiat celle-ci pourrait être louée afin de neutraliser la charge d'emprunt.

63 – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE DE CASTELCULIER ET L'EURL BASTILHAIR – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le C.M., à l'unanimité, autorise le Maire à consentir un bail commercial au profit de l'EURL BASTILHAIR, salon de coiffure gérée par Mme LAURENS Nathalie, à compter du 1^{er} janvier 2017 en lieu et place du local tenu précédemment par Mme MEYER Cécile « Ombre soleil » qui a cessé son activité le 08.09.2016, dans le local situé dans la résidence du Centre II. Il autorise le maire à signer tout document ou acte relatif à cette location.

64 – CLASSEMENT DE VOIES COMMUNALES DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL ET MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Le C.M. décide, à l'unanimité, le classement des VC de 95 m qui est une extension de la VC 256 et celle de 55 m nommée VC 263 Impasse des Métiers et la mise à jour opérées sur les VC 215, 225, 226 et 256. La nouvelle longueur de VC classées dans le domaine public routier communal, tous caractères confondus, s'élèvera à 34 501 ml.

65 - 66 – REGLEMENTS INTERIEURS

- . de l'accueil de loisirs « LES PITCHOUNETS », de l'accueil périscolaire et des temps d'activité périscolaires maternels
- . de l'accueil périscolaire et des temps d'activités périscolaires élémentaires

Le règlement intérieur de ces structures, actualisé chaque année, présentant les modalités d'admission des enfants, les mesures de sécurité à respecter dans le cadre du plan VIGIPIRATE, les particularités de fonctionnement et de participation financière est approuvé à l'unanimité par le CM.

67 – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Après s'être rapproché du CDG 47 chargé de souscrire pour le compte de la Commune un contrat d'assurance statutaire, le C.M., à l'unanimité accepte la proposition du courtier SIACI et de l'assureur GROUPAMA Centre Atlantique pour une durée de 4 ans et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

68 – SUPPRESSION D'EMPLOI

A l'unanimité, le C.M. décide de supprimer, à compter du 1^{er} octobre 2016 les emplois suivants :

- . ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet suite à la création d'emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- . Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (14 h 00)
- . 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet

.../...

69 – MODIFICATION TARIFS TRANSPORT A LA DEMANDE

Le C.M. décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2016 pour un aller et retour :

. tickets de la zone A (Commune de CASTELCULIER)..... 2 €

. tickets de la zone B (BON-ENCONTRE/LAFOX/SAINT-CAPRAIS-DE-LERM/SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC/SAINT-JEAN-DE-THURAC/SAUVETERRE-SAINT-DENIS/AGEN/BOE cités et Candélie)..... 6 €

. tickets de la zone C (BOE village/LE PASSAGE D'AGEN/PONT-DU-CASSE centre ville/FOULAYRONNES centre ville)..... 12 €

70 – MODIFICATION ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES – TRANSPORT A LA DEMANDE

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 14.09.2016, il est décidé que la modification du montant de l'encaisse du régisseur autorisé à conserver est fixé à 400 €.

71 – REGLEMENT SOLDE FRAIS VENTE

Suite à l'achat d'un terrain « Terrefort de Grandfonds » au SIVOM, l'étude de Maître Olivier AUGARDE a procédé au règlement du solde des frais de la vente pour un montant de 71 €.

72 – REMBOURSEMENT SUBVENTION COURSE A PIED PHILLIPIDES

Suite à l'annulation de la manifestation sportive de relais nocturne de course à pied Phillipidès, le 48^{ème} RT a procédé au remboursement de la subvention allouée de 150 €.

73 – REMBOURSEMENT HONORAIRES

GROUPAMA a procédé au remboursement des honoraires de Maître CAZAMAJOUR pour un montant de 1 300.92 € relatif au litige avec LE CREACTEUR.

74 – REMBOURSEMENT FACTURE

Suite à la modification du contrat, ORANGE GP HOME a procédé au remboursement du trop perçu pour un montant de 504 €.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT RD 813 – BOULEVARD URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil un récapitulatif des travaux d'aménagement de la RD 813, ainsi que le plan prévisionnel de financement de l'opération. Des aides vont être demandées à différents partenaires, et les dossiers de demandes de subvention seront déposés avant la fin de l'année 2016. Il s'agit d'une opération qui sera faite en partenariat avec le Conseil départemental 47 et l'Agglomération d'Agen et une réunion de travail a eu lieu ce jour avec les différents partenaires de l'opération.

.../...

POLICE MUNICIPALE

- Réserve opérationnelle : L'agent de police municipale, Jérôme BENNE, souhaite intégrer la réserve opérationnelle, il souhaite apporter à la Nation sa contribution. Un contrat de 2 ans serait passé avec l'armée, et Monsieur BENNE suivrait 15 à 20 jours de formation auprès du 48^{ème} RT et durant les périodes de vacances scolaires si possible. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

- Police pluri-communale : Cet été les polices municipales des communes de Lafox et de Castelculier ont expérimenté la mutualisation de leurs services. Le bilan de cette expérience étant positif, Monsieur le Maire propose de formaliser cette mutualisation, en créant une police pluri-communale. La police pluri-communale consiste en la mutualisation de polices municipales entre plusieurs communes (pas d'intervention EPCI). Ainsi, à charge de chaque commune de définir les missions pour lesquelles elle souhaite mutualiser les services de ses agents (organisation de marchés gourmands, durant les périodes de congés...), chaque agent reste à la charge exclusive de sa commune d'origine.

- Armement du policier municipal : Il s'agit d'une réflexion qui est menée au vu des différents évènements qui ont pu se dérouler dans l'actualité récente en France.

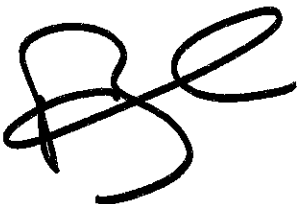
PLUi DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

L'arrêt du projet du PLUi de l'AA sera arrêté le 6 octobre 2016 en conseil communautaire de l'AA. Ensuite, avant la mise à l'enquête publique, ce projet sera transmis pour avis aux différentes autorités associées à son élaboration, qui auront 3 mois pour rendre un avis.

SECURISATION RD 269

Une signalétique horizontale et verticale est mise en place sur la RD 269, et prochainement des radars pédagogiques vont être installés.

Le secrétaire de séance,



Corinne BARTHE

Le Maire,



Olivier GRIMA